

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 JUIN 2021

Secrétaire de séance : Eugenio NOVOT.

Absents excusés : Benoît KOLLY, donne procuration à Aurore KOLLY BOUHERET.

Approbation du compte rendu du 15 Avril 2021 à l'unanimité.

I. Urbanisme

Permis d'aménagement :

- La SCI JNS sollicite l'avis de la commune pour une division parcellaire au 6 grande rue :
L'une de 7 ares 37 et l'autre de 6 ares 38 pour bâtir maisons et garages.
La sortie prévue rue du sabotier ne pose pas de problème ; par-contre, la nouvelle sortie demandée grande rue représente un réel danger. Le conseil demande l'usage mutualisé de l'accès existant.

II. Budget assainissement :

A la suite d'une erreur de report au budget assainissement 2021, il convient d'inscrire la recette supplémentaire suivante : compte RF 002 pour 713.26 €.

III. PLUI :

Afin de permettre à la CCLL d'exercer la compétence PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à compter du 1^{er} juillet prochain, les communes doivent se positionner sur leur choix de conserver ou non la gestion de leurs documents d'urbanismes.

Le conseil approuve à l'unanimité l'exercice de cette compétence par la CCLL.

IV. Bâtiment du Cusenier :

- Avenant sur le lot 3 SFCA de 1 002,70 € HT. Ce surcoût est dû à l'étanchéité de la terrasse de la crèche, à la pose d'un isolation thermique (non prévu initialement), suite à un écart de niveau entre la dalle de béton intérieure et la dalle de béton extérieure : pose d'un PU de 50 mm (non prévu au marché)
- Avenant sur le lot 9 SOUBRIER qui comporte en plus-value, la réfection du balcon et la pose de grille de sécurité sur une fenêtre de la micro-crèche et des moins-value sur escalier, garde-corps, châssis de désenfumage, panneaux en embrasure menuiseries extérieures (prestation transférée en totalité au lot 5). Au final, un avenant négatif de 9 768.00 € HT est validé par le Conseil.
- Micro-crèche : présentation de devis pour aménagement de meubles de rangements en panneaux stratifiés :

entreprise VAISSIER	:	9 937,05 TTC
entreprise VD Menuiserie	:	11 899,01 TTC
entreprise CBOIS Agencement	:	11 884,80 TTC.

Le Conseil a l'unanimité choisi de confier les travaux à l'entreprise VAISSIER.

➤ Travaux supplémentaires d'aménagement extérieur du Cusenier :

- | | |
|---|----------------|
| ✓ Electricité extérieure (entreprise VOIRIN-DENOIX) | 5 993.50 € HT |
| ✓ Aménagement du parking (entreprise DROMARD) | 15 217.95 € HT |
| ✓ Frais de géomètre | 2 500.00 € HT |
| ✓ Frais de notaire | 2 000.00 € HT |
| ✓ devis de démolition (entreprise FRANCESCHI) | 6 000.00 € HT |
| ✓ Frais d'acquisition foncière | 2 500.00 € HT |
| ✓ Rénovation mur enceinte (Association Insertion) | 5 338.55 € |

Soit un total de

39 550.00 € HT

Des dossiers de demande de subventions vont être déposés sur ces bases auprès de l'Etat, du Département et du SYDED notamment (subventions attendues 60 %).

V. SIEHL : convention d'accès au SIG

- Le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec le Syndicat des Eaux pour l'accès gratuit au SIG (Service d'Information Géographique) qui permet de consulter les plans de réseaux.

VI. Trésorerie :

- La ligne de trésorerie de 500 000 € ouverte à la caisse d'épargne en 2020 (pour financer notamment les attentes de subventions du dossier Cusenier) arrive à échéance le 20 juin 2021. Le conseil décide donc à l'unanimité de faire une demande de renouvellement auprès de la Caisse d'Epargne, pour un an, pour le même montant et les mêmes conditions (€ster + marge 0.59).

VII. Questions diverses :

- Elections : informations procurations.

A compter du 6 avril 2021, la demande de procuration peut être formulée de deux manières différentes :

- Via la télé-procédure Maprocuration : le mandant peut effectuer sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr.
- Via un formulaire CERFA de demande de vote par procuration. Ce formulaire peut être soit téléchargé et imprimé, soit fourni et renseigné au guichet de l'autorité habilitée.
Le formulaire CERFA 14952*02 téléchargeable est disponible en ligne.

Le mandant doit dans tous les cas se présenter **personnellement** devant une autorité habilitée et être muni :

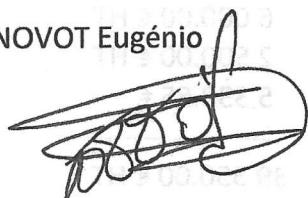
- d'un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (par exemple : passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire) ;
- soit d'un formulaire CERFA papier de vote par procuration, soit de sa référence d'enregistrement à six chiffres et lettres s'il a effectué sa demande via la télé-procédure Maprocuration.
- Les tours de garde des scrutins de 20 et 27 juin prochain sont affichés au panneau.

- La mairie a été sollicitée par une association du village pour la création d'un terrain de moto-cross. Une recherche est en cours.
- Stage de remise à niveau scolaire du 7 au 9 juillet et du 23 au 27 août 2021.
- Familles rurales représentée par Maud RICCIARDETTI va rencontrer les jeunes du village pour un projet d'aménagement vers le terrain de tennis afin de créer un lieu de convivialité et de rassemblement.
- Festi-Marché : le 2 juillet 2021 organisé par le Comité des Fêtes
- Secrétariat : la mairie est ouverte au public les lundi et jeudi de 8 h 00 à 12 h 00. La secrétaire est joignable les mardi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 (télétravail) pour toutes questions administratives au 06.70.75.42.23.

La séance est levée à 23H30.

Le Secrétaire,

NOVOT Eugénio



Le Maire,

GRENIER J.Claude

